

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

14 décembre 2018

## **L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés**

**L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.**

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

Voici la liste des nouveaux sites récemment identifiés :

- [www.cooperative-duet.com](http://www.cooperative-duet.com)
- [www.elos-patrimoine.com](http://www.elos-patrimoine.com)
- [www.iminage.com](http://www.iminage.com)
- [www.infoconso.info](http://www.infoconso.info)
- [www.komansky.com](http://www.komansky.com)
- [www.live-crypto.net](http://www.live-crypto.net)
- [www.mondial-vin.com](http://www.mondial-vin.com)
- [www.stock-wine.com](http://www.stock-wine.com)
- [www.vitiwine.com](http://www.vitiwine.com)

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants → Protéger

son épargne → **Listes noires**) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS (rubrique : Épargne → Se protéger contre les arnaques → **Les listes noires des sites internet et entités non autorisés**).

Attention, cette liste est mise à jour régulièrement mais n'a pas vocation à être complète car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement. Par ailleurs, les décisions d'enregistrement délivrées par l'AMF<sup>1</sup> sont consultables sur le site internet de l'AMF.

### À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org>

### Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :

Assurance-Banque-Épargne Info Service : <https://www.abe-infoservice.fr/> ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h (service 0,05€/min + prix d'un appel).

AMF : <https://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/>

### Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Richard - Tél : +33 (0)1 5345 6039 ou +33 (0)1 5345 6028

## En savoir plus

📄 Liste des offres enregistrées auprès de l'AMF

### Mots clés

BIENS DIVERS

MISE EN GARDE

[1] En application de l'article L. 550-3 du code monétaire et financier sur des placements en biens divers.

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect



COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés



RAPPORT / ÉTUDE

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements

*Mentions légales :*

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02